

Mail reçu le 20/09/2022 à 12h16

Monsieur le commissaire enquêteur,

Après avoir visionner le dossier et surtout partageant sans aucune restriction les conclusions de notre association l'addpmpyla,

Je vous remercie de prendre en compte cette contribution au nom de ma famille : Didier et Monique, et leurs enfants (Antoine, Sophie de même nom , Julie et Yves Gloor), et leurs petits enfants (Benoît, Timothée, Caroline)

Nous sommes convaincus que le non ensablement des plages, provoquerait dans les 10 ans un séisme environnemental catastrophique.

Cet ensablement est un véritable VACCIN naturel pour protéger la nature. Il s'inscrit dans la continuité des efforts menés jusqu'à présent, c'est une PREVENTION et décider de le supprimer, c'est aussi en assumer les effets futurs. Alors que le **réchauffement climatique** nous imposerait au contraire **d'en faire plus pour protéger nos côtes**, et baisser les bras après tant d'années d'efforts serait inexplicable pour nos descendants.

La France métropolitaine a près de 6'000 Kms de cotes maritimes contre 3'000 Kms de frontières terrestres. **Ces cotes maritimes sont une richesse inestimable pour notre pays qu'il nous faut préserver.**

En ce qui concerne l'ensablement des plages du Pyla, indépendamment de son rôle touristique important, **l'ensablement sert à protéger un patrimoine français, privé et public, « le village du Pyla-sur-mer »**. Il ne comporte pas de châteaux, il est fait de particularités naturelles et humaines mariant harmonieusement les hommes et la nature, où chacun a ses droits et ses devoirs. **Cela mérite l'effort de le protéger, comme les pompiers l'ont fait admirablement et sans compter cet été.**

Pour toutes ces raisons nous nous associons à la contribution annoncée par notre association ADDPM :

- Les plages sont un espace public, qu'il faut entretenir au même titre que la voirie, les parcs et jardins ou les bibliothèques. Elles sont un élément essentiel de l'attractivité de notre station. Elles sont un lieu de découvertes, d'activités, et de vie sociale dont on ne peut se passer.

- Leur entretien concourt à la protection du trait de côte et des installations publiques et privées.

- L'innocuité des opérations d'entretien sur le milieu géomorphologique, la faune et la flore, est largement démontrée par toutes les études : l'impact des travaux sur les espèces présentes, que ce soit sur les lieux de prélèvement ou sur les lieux de dépôt, régulièrement étudié par le laboratoire EPOC de la Station Marine d'Arcachon, dans ces zones de sable pauvres et mouvantes, est négligeable.

- Toutes les précautions sont prises pour éviter les désagréments ou accidents lors des travaux eux-mêmes, qui ont lieu sans incident depuis vingt ans.

Vous remerciant du haut intérêt que vous saurez porter à cette cause, veuillez agréer l'expression de nos meilleures salutations, ainsi qu'en nos respects les plus sincères.

Didier CAVROY –